

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires et permanentes.	Extraordin. et temporaires.	
<i>Province de Brabant.</i>			
Art. 13. Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . .	37,700 »	»	
Art. 14. Traitement des employés et gens de service. . .	49,575 »	»	
Art. 15. Frais de route, matériel et dépenses imprévues.	18,700 »	»	
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>			
Art. 16. Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . .	37,700 »	»	
Art. 17. Traitement des employés et gens de service.	41,300 »	3,000 »	
Art. 18. Frais de route, matériel et dépenses imprévues.	19,250 »	»	
<i>Province de la Flandre orientale.</i>			
Art. 19. Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . .	37,700 »	»	
Art. 20. Traitement des employés et gens de service.	45,000 »	3,150 »	
Art. 21. Frais de route, matériel et dépenses imprévues.	18,500 »	»	
<i>Province de Hainaut.</i>			
Art. 22. Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . .	37,700 »	»	
Art. 23. Traitement des employés et gens de service.	52,840 »	»	
Art. 24. Frais de route, matériel et dépenses imprévues.	18,950 »	»	
<i>Province de Liège.</i>			
Art. 25. Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . .	37,700 »	»	
Art. 26. Traitement des employés et gens de service.	45,800 »	»	
Art. 27. Frais de route, matériel et dépenses imprévues.	18,690 »	»	
<i>Province de Limbourg.</i>			
Art. 28. Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . .	37,700 »	»	
Art. 29. Traitement des employés et gens de service.	35,500 »	»	
Art. 30. Frais de route, matériel et dépenses imprévues.	12,497 »	»	
<i>Province de Luxembourg.</i>			
Art. 31. Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . .	37,700 »	»	
Art. 32. Traitement des employés et gens de service.	31,800 »	»	